

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Aux Actionnaires de
Solutions 30 SE
21, rue du Puits Romain
L-8070 Bertrange

Rapport sur l'examen limité des états financiers consolidés intermédiaires résumés

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers consolidés intermédiaires résumés ci-joints de Solutions 30 SE (le « Groupe ») relatifs à la période du 1 janvier au 30 juin 2023, comprenant l'état de la situation financière consolidée intermédiaire, l'état du résultat global consolidé intermédiaire, la variation des capitaux propres consolidés intermédiaires, le tableau consolidé intermédiaire des flux de trésorerie et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le Directoire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément à la Norme IAS 34 sur l'Information Financière Intermédiaire telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers consolidés intermédiaires résumés basés sur notre examen limité.

Étendue de notre examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale relative aux missions d'examen limité par le réviseur de la société des états financiers consolidés intermédiaires résumés (ISRE 2410). Un examen limité d'états financiers consolidés intermédiaires résumés se limite à des entretiens, essentiellement avec les responsables comptables et financiers ainsi qu'à des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est significativement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales de révision et ne nous permet pas de nous assurer que nous avons identifié toutes les anomalies significatives qui auraient pu être décelées au cours d'un audit. Nous n'avons pas effectué d'audit, et en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers consolidés intermédiaires résumés ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 30 juin 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date conformément à la Norme IAS 34 sur l'Information Financière Intermédiaire telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Luxembourg, le 21 septembre 2023

PKF Audit & Conseil Sàrl
Cabinet de révision agréé


Jean Medernach